

Le contrat de ville du Sénonais quartiers2030





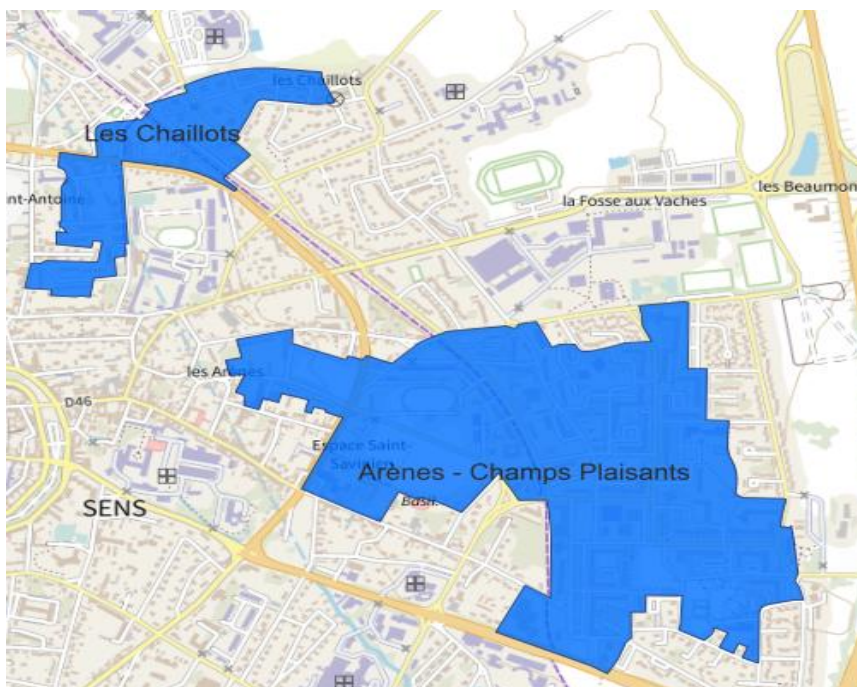
Préambule

La Politique de la ville, coordonnée à l'échelle nationale par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), a pour objectif la réduction des inégalités entre les territoires en mobilisant les dispositifs de droit commun existants, renforcés par les crédits spécifiques de la Politique de la Ville au bénéfice des habitants des quartiers les plus fragiles.

C'est le contrat de ville qui en constitue le cadre de référence pour sa mise en œuvre.

Le nouveau contrat a été signé en 2024 sous le label national « **Engagements Quartiers 2030** » pour une période de 6 ans.

Par décret du 28 décembre 2023, la nouvelle géographie prioritaire a confirmé le statut de quartiers prioritaires (QPV) pour les quartiers des **Chaillots** et **Arènes / Champs-Plaisants**.



Vous êtes une association, un établissement public ou privé, impliqué dans les quartiers prioritaires, le contrat de ville du Sénonais vous invite à répondre à cet appel à projets 2026.

Vous trouverez, annexés à cet appel à projets :

- le courrier de lancement de cette campagne de Madame la Sous-Préfète de Sens et Monsieur le Maire de Sens ;
- la lettre de cadrage de Monsieur le Préfet de l'Yonne ;
- un vade-mecum de la procédure à **suivre impérativement** pour déposer vos demandes de subventions et en **garantir la recevabilité**.

Les priorités de l'appel à projets 2026

Lors du Comité Interministériel des Villes du 06 juin 2025, Monsieur le Premier ministre a rappelé l'ambition portée par **l'État** qui s'articule autour de trois priorités :

- ✓ Assurer l'égalité des chances pour les enfants et les jeunes des quartiers prioritaires ;
- ✓ Assurer la tranquillité publique ;
- ✓ Faciliter l'insertion professionnelle et stimuler l'économie dans les quartiers prioritaires.

Les actions financées par le contrat de ville devront impérativement s'inscrire :

✚ Dans les **orientations départementales** réaffirmées par le Préfet de l'Yonne dont les priorités sont :

- ✓ Bâtir une grande alliance éducative pour l'émancipation et l'épanouissement des enfants et des jeunes ;
- ✓ Améliorer l'accès aux droits (notamment à la santé et aux soins), préserver le cadre de vie et garantir la sécurité dans les quartiers ;
- ✓ Favoriser la réussite économique pour toutes et tous dans les quartiers : investir, attirer, accompagner.

cf. Lettre de cadrage du 06 octobre 2025 du Préfet de l'Yonne

✚ Dans les **axes prioritaires** du **contrat de ville du Sénonais** pour répondre **aux enjeux locaux** identifiés sur notre territoire en lien direct avec les réalités vécues dans nos QPV :

- ✓ L'éducation,
- ✓ L'emploi et le développement économique,
- ✓ L'accès aux droits,
- ✓ L'amélioration du cadre de vie dans les quartiers.

cf. Contrat de ville du Sénonais « Engagements Quartiers 2030 »

Ces 4 axes prioritaires, (*déclinés pages 6 et 7*), sont adossés à un axe transversal : « **Citoyenneté et lien social** » qui doit irriguer chacune des actions financées dans le cadre de cet appel à projets.

Pour rappel, la politique de la ville, fondée sur la loi LAMY, porte une ambition forte : lutter contre les inégalités de tous ordres et contribuer à l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires en luttant contre toute forme de discrimination.

Dans cet objectif, le contrat de ville du Sénonais doit permettre d'accentuer nos actions en faveur des publics les plus vulnérables et notamment les femmes isolées, les familles en difficulté, les personnes vieillissantes, les familles monoparentales, les personnes en situation de handicap, les mineurs victimes de violences, les décrocheurs scolaires précoces...

De plus, dans le cadre d'une approche de protection et de prévention renforcée, une attention particulière doit être également portée aux publics en situation de fracture numérique, d'illettrisme et d'illectronisme, sans accompagnement, pour lesquels les difficultés d'accès au droit sont amplifiées.

Calendrier prévisionnel et personnes-ressources

Le lancement de l'appel à projets 2026 prend effet au **16 octobre 2025**, et la clôture de saisie des demandes de subvention sur DAUPHIN est fixée au **12 décembre 2025**.

Les demandes seront instruites selon le schéma suivant aux dates qui vous seront communiquées ultérieurement :



Vous souhaitez être accompagnés dans vos démarches ?



Pour toute question relative au dépôt de votre dossier sur DAUPHIN, vous pouvez contacter Céline NELIS, coordinatrice de la mission Politique de la ville de la préfecture de l'Yonne auprès du Secrétariat Général aux Affaires Départementales :

- Mail : celine.nelis@yonne.gouv.fr
- Téléphone : 03 86 72 78 08



Pour toute autre question, vous pouvez contacter Rania SOUDAIN, cheffe de projet Politique de la ville :

- Mail : r.soudain@grand-senonais.fr
- Téléphone : 03 86 66 66 12 / 06 40 15 11 66

AXE PRIORITAIRE 1 : l'Éducation	
O B J E C T I F S S T R A T É G I Q U E S	Favoriser le soutien à la parentalité par l'accompagnement des parents dans l'exercice de leurs responsabilités
	Développer les actions permettant de renforcer l'apprentissage des fondamentaux pour lutter contre le décrochage scolaire dès le plus jeune âge (aides aux devoirs, acquisition de méthodes de travail, développement de l'autonomie...)
	Favoriser l'ouverture culturelle et le développement de l'esprit critique par la pratique artistique et l'expression culturelle grâce à une offre éducative et de loisirs accessible à tous
	Soutenir la réussite éducative par la promotion de la pratique sportive pour la santé physique et mentale et le bien-être des enfants et des jeunes
AXE PRIORITAIRE 2 : l'emploi et le développement économique	
O B J E C T I F S S T R A T É G I Q U E S	Accompagner vers l'emploi en contribuant à lever les freins périphériques d'accès à l'emploi (savoir-être, qualification, mobilité, garde d'enfants...)
	Veiller à la mise en application des clauses d'insertion pour les publics les plus éloignés de l'emploi
	Soutenir l'insertion sociale et professionnelle par des politiques de formation permettant aux habitants d'acquérir des compétences en adéquation avec les besoins du territoire (métiers en tension)
	Agir pour le développement économique, la redynamisation et la diversification de l'économie locale en soutenant les initiatives entrepreneuriales et la création d'emplois

AXE PRIORITAIRE 3 : l'accès aux droits	
O B J E C T I F S S T R A T É G I Q U E S	Accentuer les actions qui permettent l'identification des populations dites "invisibles" pour rompre l'isolement et lutter contre le non-recours aux droits
	Renforcer les dispositifs de prévention, de promotion et d'accompagnement aux soins notamment pour les publics les plus fragilisés comme les personnes isolées et/ou vieillissantes
	Favoriser l'accès aux droits en luttant contre l'illettrisme et la barrière de la langue par des actions collectives complémentaires aux logiques d'accompagnement individuel de l'apprentissage de la langue
	Faciliter l'accès aux droits et aux ressources numériques des services publics, par des actions de lutte contre l'illectronisme et la fracture numérique
AXE PRIORITAIRE 4 : l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers	
O B J E C T I F S S T R A T É G I Q U E S	Améliorer l'habitat par des logements sains et de qualité promouvant la transition écologique et permettant de lutter efficacement contre la précarité énergétique
	Promouvoir l'écologie du quotidien et impliquer les habitants dans la gestion quotidienne de leur cadre de vie en matière d'éco-citoyenneté et de développement durable
	Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité, de prévention de la délinquance et de lutte contre les incivilités en tous genres pour des espaces publics plus sûrs
	Multiplier les démarches "d'aller vers", permettant de renforcer le lien social entre habitants, par le biais d'actions favorisant la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle

Les actions proposées devront répondre aux objectifs de l'axe transversal
"Citoyenneté et lien social"

